

## Gaipare annonce à ses adhérents un taux de participation aux bénéfices de 2,58 % net<sup>(1)</sup> pour 2025

L'association d'épargnants GAIPARE annonce un taux de participation aux bénéfices net du fonds en euros pour l'ensemble des contrats d'assurance vie et de capitalisation de la gamme GAIPARE souscrits auprès d'Allianz Vie, en hausse, à hauteur de 2,58 %<sup>(1)</sup> pour l'année 2025.

Ce taux de participation aux bénéfices porte la performance cumulée de ce fonds à 11,96 % sur les cinq dernières années.

Ce taux est porté à 3,58 % net de frais de gestion et brut de prélèvements sociaux et fiscaux, en 2025 pour les versements qui ont pu bénéficier d'un complément de revalorisation de 1 % (taux annuel net de frais de gestion et avant prélèvements sociaux et fiscaux) sur la part investie sur le fonds en euros GAIPARE.

Ce complément de revalorisation de 1% s'applique aux versements effectués sur les contrats multisupports de la gamme GAIPARE à savoir GAIPARE Fidelissimo, GAIPARE Fidelissimo Capitalisation, GAIPARE Sélection, GAIPARE Select F, GAIPARE II, GAIPARE Selectissimo et GAIPARE Selectissimo Capitalisation.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

L'action soutenue de l'association consacrée à la défense des intérêts des adhérents combinée à la performance financière du canton GAIPARE obtenue par ALLIANZ, qui a su saisir les opportunités du marché, permet à GAIPARE d'annoncer un taux de rendement en augmentation par rapport à l'an passé.

En outre la Provision pour Participation aux Bénéfices (PPB) s'élève désormais à 59,3 M€ grâce à une reprise limitée de la PPB à hauteur de 3,59 M€ (soit un % de redistribution de 5,70%).

« Dans une conjoncture politique et économique complexe, l'objectif principal de l'association en liaison avec son assureur partenaire est de préserver les intérêts des adhérents à long terme tout en leur offrant des opportunités de rendement innovants. », déclare Georges Richelme, président du conseil d'administration de GAIPARE.

**2026 s'ouvre avec une offre promotionnelle de complément de revalorisation de 1,5 % (taux annuel net de frais de gestion et avant prélèvements sociaux et fiscaux), en 2026 et 2027 (sans condition d'investissement sur des unités de compte) pour tous versements effectués jusqu'au 30 juin 2026 sur la part investie sur le support en euros GAIPARE<sup>(2)</sup>.** Ce complément de revalorisation s'ajoute aux taux de participation aux bénéfices annuels nets 2026 et 2027, après frais de gestion et avant prélèvements sociaux et fiscaux.

---

<sup>(1)</sup> Taux net de frais de gestion et brut de prélèvements fiscaux et sociaux, attribué sur le support en euros, Fonds GAIPARE pour l'année 2025 sous réserve de la présence d'un capital constitué sur le fonds GAIPARE au 31/12/2025

<sup>(2)</sup> Ne sont pas concernés par ce bonus : les versements réguliers, le capital transféré et l'éventuel versement réalisé simultanément en cas d'adhésion réalisée dans le cadre d'une transformation

Selectissimo et GAIPARE Selectissimo Capitalisation. Pour en bénéficier, il faut que l'adhésion soit toujours en cours et qu'un capital soit présent sur le support en euros Fonds GAIPARE à la date d'attribution.

**À propos d'ALLIANZ :**

Allianz, acteur mondial et leader européen de l'assurance, propose une offre complète qui couvre tous les besoins en assurance, assistance et services financiers des particuliers, professionnels, entreprises et collectivités. Avec près de 159 000 collaborateurs dans le monde, Allianz est présent dans plus de 70 pays, au service de plus de 122 millions de clients.

Assureur généraliste, spécialiste du patrimoine, de la protection sociale, Allianz France s'appuie sur la richesse de son expertise et le dynamisme de ses plus de 8 000 collaborateurs en France. Près de 9 000 intermédiaires commerciaux, Agents, Conseillers, Courtiers, Partenaires conseillent et accompagnent plus de 5 millions de clients qui font confiance à Allianz France.

Plus d'informations sur [www.allianz.fr](http://www.allianz.fr)



**À propos de GAIPARE :**

Le Groupement Associatif Interprofessionnel pour l'Amélioration de la Retraite et de l'Épargne (GAIPARE) est une association régie par la loi 1901. Il regroupe environ 45 000 adhérents dont 10 000 nouveaux adhérents suite à l'absorption de l'association APER Zen approuvée lors de l'assemblée générale de juin 2025. Depuis 1983, en tant qu'association d'épargnants, il souscrit auprès de différents assureurs des contrats dans l'intérêt exclusif de ses adhérents et veille à leur bonne exécution et gestion.

Plus d'informations sur [www.gaipare.com](http://www.gaipare.com)



**Contact Presse Allianz France**

Sandrine Pichavant - 07 61 15 70 07 - [sandrine.pichavant@allianz.fr](mailto:sandrine.pichavant@allianz.fr)

**Contact Presse Gaipare**

Véronique Girard-Claudon - 06 13 55 39 56 - [veroniquegc.rp@gmail.com](mailto:veroniquegc.rp@gmail.com)